Nations Unies S/PV.6020

Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

Provisoire

6020e séance

Mercredi 20 novembre 2008, à 10 h 30
New York

Président :	M. Urbina	(Costa Rica)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Tiendrébéogo
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/709)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

08-61072 (F)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/709)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Duale (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Raisedon Zenenga, Directeur de la Division de l'Afrique 2 du Département des opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Zenenga à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, aux dispositions de la résolution 1816 (2008) du 2 juin 2008 et à l'accord avec les États côtiers affectés, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mitropoulos à prendre place à la table du Conseil.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne une lettre datée du 11 novembre 2008 dans laquelle il demande que l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M^me^ Lila Ratsifandrihamanana, soit invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M^me^ Ratsifandrihamanana.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^me^ Ratsifandrihamanana à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, publié sous la cote S/2008/709.

Au cours de la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de M. Raisedon Zenenga, Directeur de la Division de l'Afrique 2 du Département des opérations de maintien de la paix et de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.

Je donne maintenant la parole à M. Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

M. Menkerios (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le dernier rapport d'activité du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2008/709), qui présente les faits nouveaux survenus concernant la situation politique, les conditions de sécurité et les activités humanitaires en Somalie, ainsi que le processus de paix de Djibouti, et notamment l'accord sur l'établissement d'un gouvernement d'unité

nationale et l'accord sur la cessation des hostilités. Le rapport donne également des informations sur l'état d'avancement des plans élaborés en vue du déploiement d'une force de stabilisation internationale, ainsi que sur les mesures prises pour appliquer les résolutions 1816 (2008) et 1838 (2008) concernant la lutte contre la piraterie. Le rapport est éloquent. C'est pourquoi, par souci de concision, je ne parlerai pas de son contenu. Je voudrais, en revanche, évoquer des événements survenus après la publication du rapport.

À la suite de la signature de l'accord de cessation des hostilités à Djibouti par le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie le 26 octobre, dans le cadre de l'actuelle mise en œuvre de l'accord de Djibouti, deux autres événements importants ont eu lieu ce mois-ci. Premièrement, le 4 novembre, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a facilité le déplacement du Président de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, Sheikh Sharif Sheikh Ahmed en Somalie, afin de mobiliser l'appui de la population au processus de Djibouti. Sheikh Sharif s'est rendu dans les villes de Beledweyne et de Jowhar, dans le centre-sud de la Somalie, dans le cadre de sa première visite dans la région depuis le déploiement des forces éthiopiennes à la fin 2006. La population l'a bien accueilli, ce qui indique que la branche djiboutienne de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie compte toujours de nombreux partisans dans le centre-sud de la Somalie.

Deuxièmement, le retrait des forces éthiopiennes des localités de Beledweyne et Mogadiscio a débuté le 17 novembre, comme prévu dans l'Accord de cessation des hostilités. Le commandement éthiopien a remis sa base principale de Mogadiscio, située dans les bâtiments de l'ancien Ministère de la défense, à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et le transfert de contrôle s'est déroulé sans incident. En outre, les commandants des opérations des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie s'emploient actuellement à organiser leurs forces en vue de la mise en œuvre de l'Accord. L'ONU organise cette semaine un atelier à l'intention des représentants du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, pour leur permettre de débattre des modalités de mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités, et de progresser dans la mise en place des arrangements relatifs à la création de forces communes disposant d'un effectif de 10 000 hommes.

Les groupes radicaux, notamment Al-Shabaab, continuent d'étendre leurs opérations dans le centre-sud de la Somalie. Des milices hétérogènes, unies dans leur détermination à lutter contre le Gouvernement fédéral de transition et contre les forces éthiopiennes, ont pris le contrôle militaire de zones stratégiques dans le Bas-Djouba et le Bas-Chébéli, y compris du port de Merka, d'où les autorités fédérales de transition sont absentes. Elles continuent également de lancer des attaques sporadiques à Mogadiscio. Tous ces éléments exacerbent les difficultés déjà rencontrées dans l'acheminement d'une aide humanitaire cruciale.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) signale qu'en octobre, plus de 37 000 personnes ont été déplacées de Mogadiscio pour cause d'insécurité. Deux grandes organisations non gouvernementales ont suspendu tout leur programme dans le centre-sud de la Somalie, à la suite d'une déclaration faite le 3 octobre par Al-Shabaab, appelant les organisations à cesser leurs opérations dans les zones sous son contrôle. La suspension de ces activités a affecté près d'un million de Somaliens qui nécessitent une aide alimentaire.

L'accord de coopération politique signé par les parties le 25 octobre a donné un nouvel élan au processus de paix. Il appelle à la mise en place d'un parlement très représentatif et d'un gouvernement d'unité intégrant l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie au sein des institutions transitoires. Plusieurs rapports indiquent que l'accord a été accueilli très favorablement en Somalie. Un sous-groupe du Comité de haut niveau travaille sur les détails de l'accord. Le prochain cycle de réunions, prévu du 23 au 25 novembre, devrait réaliser d'importants progrès à cet égard.

Comme il est mentionné dans le rapport du Secrétaire général, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a organisé un sommet spécial de chefs d'État et de gouvernement sur la Somalie le 29 octobre, à la suite de la signature de l'accord politique et de sécurité à Djibouti. Les dirigeants de l'IGAD ont admis que les entretiens de Djibouti demeurent essentiels pour apporter la paix et la stabilité en Somalie et que leur initiative doit être considérée comme complémentaire au processus de Djibouti et à sa mise en œuvre. Ce principe a été

encore renforcé lors d'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD à Addis-Abeba, le 18 novembre, qui a souligné l'urgence de s'orienter vers la formation d'un gouvernement d'unité nationale.

Des tensions persistent entre le Président Yusuf et le Premier Ministre Hussein, avec peu de chances de réconciliation entre les deux dirigeants. Le délai de deux semaines, fixé par le sommet de l'IGAD le 29 octobre pour former un nouveau cabinet, n' a pas été respecté. Par la suite, le Président Yusuf a fait planer le doute sur son accord complet avec le communiqué de l'IGAD, en indiquant aux membres somaliens du Parlement que, pour lui, l'accord n' était pas contraignant.

Le Président et le Premier Ministre ont échangé des accusations en public, à mesure que l'on approchait de l'échéance fixée au 13 novembre pour régler la crise, et chacun a commencé à rechercher l'appui des membres du Parlement. La réunion extraordinaire du Conseil des ministres de l'IGAD, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 18 novembre, a décidé d'imposer des sanctions ciblées, telles que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs à l'égard de tout Somalien – à l'intérieur du pays ou à l'étranger – réputé faire obstacle à la paix. Le Conseil des ministres a également menacé de ne plus reconnaître les dirigeants qui ne coopèrent pas au processus de paix. L'IGAD a exhorté le Conseil de sécurité à envisager de faire de même.

La prochaine étape sur la voie de la sortie de cette impasse doit être assumée par le Parlement fédéral de transition auquel le Premier Ministre Hussein souhaite présenter les noms de nouveaux membres du Cabinet pour approbation. L'IGAD a exhorté certains membres du Parlement à revenir du Kenya à Baidoa, où la majorité est restée depuis le sommet de l'IGAD en octobre, afin d'accorder leur confiance au nouveau Cabinet. Le Représentant spécial du Secrétaire général Ould Abdallah a rencontré les deux dirigeants à plusieurs occasions, en les invitant à la retenue de part et d'autre et en préconisant la réconciliation.

Le fléau de la piraterie continue de faire des ravages au large des côtes somaliennes. Ce phénomène est étroitement lié à l'état d'insécurité qui prévaut à l'intérieur de la Somalie et à l'absence de toute forme efficace de législation et d'ordre. Comme il est affirmé dans le rapport intérimaire, le Gouvernement fédéral de transition a pris des mesures pour coordonner ses efforts avec la communauté internationale en vue d'éradiquer les actes de piraterie et le brigandage armé en mer. Alors que les efforts internationaux destinés à réduire la vulnérabilité des navires croisant dans la zone se sont également intensifiés au cours de la même période, les événements récents démontrent la formidable capacité des pirates à détourner des navires et la nécessité de mettre en place des dispositifs juridiques appropriés pour demander des comptes aux responsables de tels actes.

Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) poursuit les préparatifs d'une conférence internationale sur l'assistance à la Somalie, qui doit se tenir au premier trimestre 2009. La conférence portera sur les moyens concrets de renforcer la mise en œuvre sur le terrain de l'accord de Djibouti. Trois domaines thématiques sont actuellement en cours d'élaboration en vue de consultations plus larges avec les parties somaliennes et les partenaires internationaux compétents, centrés sur l'appui politique, l'appui en matière de sécurité et en matière de paix. Un groupe directeur de haut niveau, placé sous l'autorité de l'UNPOS, sera constitué en décembre pour surveiller les préparatifs et les efforts de mobilisation.

La situation en Somalie demeure instable et le processus de Djibouti n' a pas encore permis l'amélioration de la sécurité à laquelle nous œuvrons tous. Nous devons donc persévérer dans nos efforts communs et apporter un appui constant au processus de paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Menkerios pour les informations qu' il a fournies au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Raisedon Zenenga, Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix.

M. Zenenga (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'exposer au Conseil les mesures prises par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), concernant la déclaration présidentielle du Conseil en date du 4 septembre (S/PRST/2008/33).

Dans la déclaration présidentielle, le Conseil a demandé au Secrétaire général d'entreprendre trois tâches : premièrement, fournir une description détaillée d'une force multinationale réalisable; deuxièmement,

fournir un plan d'opérations détaillé pour une opération de maintien de la paix des Nations Unies réalisable; et, troisièmement, identifier et solliciter les États susceptibles de fournir les ressources financières, en personnel, matériel et services nécessaires à la force multinationale envisagée.

En ce qui concerne les deux premières tâches, le rapport du Secrétaire général (S/2008/709) fournit les informations demandées sur la force multinationale envisagée, y compris ses missions, sa taille et son secteur de déploiement. Le rapport explique également le déploiement progressif de la force multinationale qui donnera lieu à une opération de maintien de la paix des Nations Unies, qui en prendrait la suite et serait déployée conformément à la résolution 1814 (2008), à un moment approprié et sous réserve des avancées du processus politique et des améliorations de la situation sur le terrain en termes de sécurité. Les tâches proposées pour l'opération de maintien de la paix des Nations Unies qui en prendrait la suite sont décrites au paragraphe 49 du rapport dont le Conseil est saisi.

Le DOMP a envoyé une équipe de planification à Addis-Abeba en septembre pour procéder à la description demandée de la force multinationale envisagée, en coordination avec l'Union africaine. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) devrait faire partie de la force multinationale, comme il est expliqué dans le rapport. L' opération de maintien de la paix des Nations Unies qui devrait prendre la suite, pourrait également absorber les contingents de l'AMISOM. À cet égard, l'équipe des 19 experts des Nations Unies en matière de planification, qui est actuellement affectée au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, fournit notamment des conseils sur le déploiement des contingents de l'AMISOM, conformément aux règles des Nations Unies.

En ce qui concerne la troisième tâche, le DOMP a établi une liste des États Membres et des organisations internationales identifiées comme d'éventuels pays pilotes ou comme fournisseurs potentiels en contingents, en financement ou en matériel. Le 18 septembre, le DOMP a organisé une réunion avec les membres du Conseil de sécurité au niveau des experts pour recueillir leurs suggestions et leur appui concernant la mobilisation des pays susceptibles de contribuer à la force multinationale. Des propositions ont été faites à cet égard par un certain nombre de membres du Conseil.

Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, le 24 octobre, celui-ci a écrit à 50 pays identifiés comme d'éventuels fournisseurs de l'un ou de l'ensemble des éléments nécessaires pour la force multinationale, à savoir le matériel, les contingents ou le financement. Il a également écrit à trois organisations internationales pour solliciter un financement et une aide en vue de mobiliser d'éventuels fournisseurs de contingents. Étant donné le délai de 60 jours fixé par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, dans ses lettres aux éventuels fournisseurs, a demandé qu'ils répondent d'ici au 4 novembre. Cependant, de nombreux États Membres ont indiqué qu'ils auraient besoin de davantage de temps pour répondre. Les premières réponses arrivent maintenant petit à petit. Les quelques réponses reçues à ce jour sont mitigées.

Nous avons reçu en tout jusqu'ici sept réponses officielles. Un État Membre a affirmé qu'il appuyait appuyer la force multinationale et proposé de fournir du matériel et un financement, et de contribuer à sa capacité de transport aérien, mais il a indiqué qu'il n'était pas en mesure de fournir le gros des troupes. Quatre États Membres ont dit ne pas être à même de fournir des troupes à une force multinationale faute du personnel disponible. Deux des trois organisations contactées ont indiqué qu'elles seraient disposées à ajouter au financement versé par leurs États membres.

Les 45 pays restants et une organisation contactés n'ont pas encore fourni de réponse officielle. Aucun pays, à ce stade, n'a promis de fournir les troupes qui joueraient un rôle directeur. Plusieurs ont indiqué qu'ils examinaient la proposition avec attention. Le Département des opérations de maintien de la paix a reçu un grand nombre d'enquêtes de la part de missions permanentes basées à New York, qui portaient sur les détails de la force multinationale envisagée, en particulier sur le mandat qui lui serait confié, les tâches qu'elle aurait à réaliser, sa composition, ses zones d'opération et la durée de son déploiement, les conséquences financières et les arrangements en matière d'appui, et y a répondu. Le 17 novembre, le Secrétariat a organisé une séance, à laquelle ont pris part les 50 États Membres et les trois organisations internationales auxquels des lettres avaient été adressées par le Secrétaire général. Lors de cette rencontre, nous avons donné des informations supplémentaires fondées sur les enquêtes reçues.

Les lettres que le Secrétaire général a envoyées aux États Membres se sont ajoutées aux réunions bilatérales qu'il avait tenues avec plusieurs dirigeants en septembre et au cours desquelles il avait soulevé cette question importante. Ainsi, il a réaffirmé qu'à son avis les conditions actuelles en Somalie ne permettaient pas une opération de maintien de la paix.

Le Conseil est conscient de la nécessité de veiller à ce que toute force déployée dans les conditions complexes qui prévalent en Somalie dispose des capacités militaires suffisantes, dont ne serait normalement pas dotée une force habituelle de maintien de la paix des Nations Unies.

Comme nous en avons fait l'expérience dans les années 90, une force qui ne dispose pas des capacités voulues peut facilement s'embourber et échouer. Il est important de tirer les enseignements des opérations lancées dans les années 90 en Somalie, dans le cadre desquelles une force multinationale, la Force d'intervention unifiée (UNITAF), avait réussi à stabiliser Mogadiscio mais une force de maintien de la paix des Nations Unies avec des capacités moins importantes avait échoué.

Nous voudrions souligner que la force multinationale décrite dans le rapport du Secrétaire général ne suit pas une approche maximaliste. C'est une opération limitée, ciblée, déployée uniquement à Mogadiscio. Son objectif sera d'appuyer certains aspects critiques de l'accord de Djibouti et de préparer le terrain en vue du déploiement de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies qui suivra.

Nous voudrions remercier les États Membres qui se sont engagés à fournir des ressources aux opérations de lutte contre la piraterie réalisées au large des côtes somaliennes, en vertu des résolution 1814 (2008), 1816 (2008) et 1838 (2008) du Conseil de sécurité. Ces opérations cruciales se sont avérées extrêmement utiles pour garantir l'acheminement de denrées alimentaires aux 3,2 millions de personnes en Somalie qui dépendent de l'aide humanitaire.

En même temps, nous sommes conscients que la piraterie, tout comme les attaques terroristes récemment perpétrées contre des cibles internationales, ne sont que les symptômes du problème principal, l'état d'anarchie qui règne en Somalie. On ne réussira pas à supprimer ces menaces à la paix et à la sécurité internationales si l'on ne règle pas la situation de non-droit qui règne à Mogadiscio.

Nous pensons que l'approche adoptée par les États Membres dans leurs efforts pour combattre la piraterie constitue un exemple de ce qu'il faut faire pour éliminer la véritable source des problèmes de sécurité en Somalie. Par conséquent, nous invitons les États Membres à former une coalition analogue, à s'engager à fournir le même niveau de capacités militaires et à déployer la force multinationale pour stabiliser Mogadiscio et préparer le terrain en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU qui se chargerait de consolider la paix, d'établir un environnement sûr dans le reste du pays, et de travailler avec d'autres partenaires pour contribuer à la reconstruction de l'État somalien.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Zenenga de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale.

M. Mitropoulos (Organisation maritime internationale) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité d'une question qui préoccupe beaucoup l'Organisation maritime internationale (OMI) ainsi que la communauté maritime dans son ensemble, à savoir la recrudescence des incidents de piraterie et de vol à main armée contre des navires au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden.

Depuis que cette question a pour la première fois été portée à l'attention du Conseil de sécurité par l'OMI en 2005, l'Organisation et la communauté maritime ont beaucoup apprécié la façon dont le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont réagi à notre demande de prendre des mesures et d'offrir un appui, comme l'attestent la déclaration du Président faite le 15 mars 2006 (S/PRST/2006/11) et les résolutions 1816 (2008) et 1838 (2008), adoptées respectivement le 2 juin et le 7 octobre 2008.

En dépit de l'amélioration temporaire de la situation à la suite des mesures prises par le Conseil, la situation, portée quotidiennement à notre attention depuis quelques mois, laisse beaucoup à désirer au niveau des efforts communs qui pourraient être déployés pour contenir les actes illégaux dont nous discutons aujourd'hui.

Nous sommes particulièrement préoccupés non seulement par la fréquence des attaques perpétrées contre d'innocents navires marchands naviguant au large des côtes somaliennes, dans le cadre d'un trafic maritime international pacifique, mais également par la violence des attaques et le risque qu'elles représentent pour les gens de mer et pour l'environnement marin.

Sur un total de 440 actes de piraterie et de vol à main armée qui se sont produits au large de la Somalie depuis que nous avons commencé à compiler les statistiques pertinentes à l'OMI, cette année seulement, plus de 120 attaques ont été signalées, qui ont permis aux pirates de saisir plus de 35 navires et d'enlever plus de 600 gens de mer pour lesquels ils ont demandé une rançon. À l'heure actuelle, 14 navires et quelques 280 marins sont retenus comme otages en Somalie. Le plus inquiétant, c'est que deux marins ont déjà perdu la vie dans des incidents similaires.

Selon les informations disponibles, les auteurs de ces attaques agissent invariablement de la manière suivante : soit ils attaquent des navires en haute mer, et il n'est pas inhabituel qu'ils le fassent à des distances considérables de la côte, en faisant usage de navires de ravitaillement, comme cela fut le cas dans le détournement audacieux, samedi dernier, du très gros porteur Sirius Star en pleine charge dans l'Océan indien à quelques 450 miles nautiques des côtes du Kenya, soit ils les attaquent et les détournent dans les eaux territoriales somaliennes, parfois sous la vigilance attentive de bateaux de guerre en dehors de ces eaux, qui, jusqu'à l'adoption de la résolution 1816 (2008), n'étaient pas habilités à intervenir par peur de violer le droit international.

Dans ce cas particulièrement injustifié, nos préoccupations sont triples : la première est qu'il faut protéger les gens de mers, les pêcheurs et les passagers se trouvant sur des bâtiments naviguant au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden.

La deuxième est qu'il faut veiller à l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire vers la Somalie par des bateaux affrétés par le Programme alimentaire mondial.

N'oublions pas que, comme l'a mentionné le Secrétaire général dans son rapport qui vient juste d'être présenté, la section V sur l'aide humanitaire précise « [q]uelque 90% des cargaisons de vivres destinées à la Somalie sont acheminées par voie maritime… » (*S/2008/709, par. 72*).

Notre troisième préoccupation est qu'il faut préserver l'intégrité de la voie navigable qui traverse le Golf d'Aden compte tenu de son importance stratégique et de sa signification pour le transport maritime et le commerce à l'est et à l'ouest du Canal de Suez.

Je souhaite profiter de cette occasion pour rendre hommage aux efforts déployés par les membres de la communauté internationale, les alliances d'États et les organisations régionales, notamment l'OTAN et l'Union européenne, pour régler cette question en déployant des navires de guerre et des aéronefs militaires pour patrouiller cette large zone le long des côtes de la Somalie et dans le Golfe d'Aden, et en escortant les navires utilisés par le Programme alimentaire mondial pour apporter une assistance humanitaire au peuple somalien.

Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie de sa coopération, et préciser que je regrette que la communication que nous avions adressée au Représentant permanent de la Somalie lui soit parvenue tardivement.

Compte tenu de la longueur de la côte en Somalie (2015 miles nautiques ou 3898 kilomètres au total, dont 659 miles ou 1204 kilomètres dans le Golfe d'Aden), il est indispensable d'avoir autant de bâtiments et d'avions que possible, jusqu'à ce que la situation sur le terrain soit stabilisée et que nous parvenions à éliminer progressivement la piraterie en mer.

Bien que l'Organisation maritime internationale (OMI) se préoccupe avant tout de protéger la vie des gens de mer dont les bâtiments naviguent au large des côtes de Somalie, l'importance stratégique du Golfe d'Aden exige que ce couloir de navigation (qui sert à acheminer près de 12 % du volume total du pétrole transporté par mer, sans parler des produits de base transportés par les vraquiers et les produits finis transportés par les porte-conteneurs) soit convenablement protégé contre tout acte qui pourrait perturber le trafic maritime.

Si un tel acte devait se produire et que des bâtiments navigant vers l'Europe, ou inversement, soient détournés par le Cap de Bonne Espérance, il s'ensuivrait un ensemble de répercussions négatives. Je mentionnerai entre autres l'allongement du trajet à parcourir (presque le double pour un voyage type,

comme celui de Ras Tanura à Gibraltar); la prolongation du même voyage de presque 12,5 jours à une vitesse de 15 nœuds (qui retarde la reconstitution de stocks d'énergie en Europe et dans les Amériques); le besoin supplémentaire de quelque 750 tonnes de combustible par bateau et un volume supplémentaire de 2 335 tonnes de dioxyde de carbone émises par le carburant supplémentaire consommé; une augmentation potentielle des taux de fret qui commenceraient par doubler si tous les navires passaient par le Cap de Bonne Espérance et baisseraient ensuite jusqu'à être de 25 à 30 % plus élevés; et les économies et le consommateur en subiraient finalement les conséquences, dans une certaine mesure.

En vue de maîtriser la situation, de protéger la vie des gens de mer, d'assurer l'acheminement ininterrompu de l'aide humanitaire à la Somalie et d'éviter les répercussions négatives que je viens d'évoquer, l'OMI serait reconnaissante au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées pour proroger la validité du mandat mentionné au paragraphe 7 de la résolution 1816 (2008); de demander aux États intéressés par la sécurité et le fonctionnement sain et écologique des activités maritimes, qui en ont les moyens, de participer activement à la lutte contre la piraterie et les attaques armées contre des navires (notamment les « navires de ravitaillement ») se trouvant au large des côtes somaliennes et dans le Golfe d'Aden; de renforcer les dispositions des résolutions 1816 (2008) et 1838 (2008), notamment en ce qui concerne des règles d'engagement claires pour les unités participantes afin de faciliter l'élimination des opérations de pirateries; et d'appeler les États à mettre en place une législation efficace pour traduire les auteurs présumés en justice, conformément à leurs engagements en vertu du droit international.

Pour ce qui est de l'OMI, nous faisons tout notre possible pour mieux faire prendre conscience du problème, et pour conseiller les navires, en coopération avec l'industrie des transports maritimes, sur les mesures échappatoires et défensives possibles, pour aider, grâce à notre programme de coopération technique, les pays de la région à être mieux à même de contribuer à l'effort général, notamment en mettant en place la législation nécessaire. Nous prévoyons d'organiser une réunion de haut niveau à Djibouti au mois de janvier pour conclure un accord régional de coopération pour lutter contre la piraterie et les vols à main armée.

L'évolution regrettable de la situation au large des côtes de Somalie indique clairement que les auteurs de ces actes illicites dont nous avons si souvent entendu parler ces derniers mois continuent à montrer leur mépris pour la communauté internationale, leurs opérations constituant en même temps une provocation directe pour la société civile et l'état de droit. L'OMI pense que nous devons agir – avec diligence et détermination – pour débarrasser le monde de ce fléau moderne. Une réaction coordonnée et cohérente au niveau international et national est donc indispensable pour le bien-être et la sûreté des gens de mer, le bon acheminement de l'aide humanitaire à la Somalie, la protection de l'environnement marin d'accidents qui pourraient avoir des répercussions catastrophiques, et pour que l'industrie des transports maritimes puisse continuer à contribuer aux échanges maritimes et à l'économie mondiale de manière efficace. Les décisions du Conseil serviront à atteindre ces objectifs. L'OMI est prête à l'aider dans la mesure de ses moyens.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*): Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier de me permettre d'exposer au Conseil de sécurité les événements qui se sont récemment produits en Somalie. Quelques-uns de ces événements ont déjà été évoqués.

Je voudrais exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général et à son Représentant spécial pour l'appui précieux qu'ils ont apporté au peuple somalien en ces temps difficiles de son histoire. Je voudrais aussi remercier M. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé détaillé; M. Raisedon Zenenga, Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU; ainsi que M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), qui nous a fait un exposé et a demandé notre assistance pour continuer à lutter contre la piraterie en Somalie.

Comme il a été mentionné, un certain nombre d'événement politiques marquants se sont produits dans la quête de la paix en Somalie, non seulement du fait des Somaliens, mais aussi de la communauté internationale, de l'Union africaine, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Secrétaire général et son Représentant spécial.

Le Gouvernement somalien a signé un accord de paix avec les groupes d'opposition, conclu conjointement par le Comité de haut niveau et le Comité conjoint de sécurité, et convenu des mandats de ces comités. Des mesures concrètes ont déjà été prises, dont certaines ont été mentionnées par les intervenants, comme il est stipulé dans l'accord entre les deux parties. Cette évolution indique que la direction du Gouvernement fédéral de transition a clairement démontré sa volonté de réconciliation entre le Gouvernement somalien et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, et que cette volonté perdurera.

Nous pensons cependant que le plus grand défi à la paix et à la stabilité en Somalie n'est pas simplement un problème politique, mais est lié à l'absence de sécurité. Le Gouvernement fédéral de transition n'a pas les capacités nécessaires pour défendre et contrôler l'ensemble du pays, car ses services de sécurité ne disposent pas des équipements, de la formation ni des ressources financières nécessaires.

La position du Gouvernement fédéral de transition est devenue encore plus difficile du fait de l'appui financier inadéquat de la communauté internationale pour renforcer la sécurité dans le pays et recruter de nouvelles troupes. C'est pour cette raison que les problèmes de la Somalie font apparaître le lien qui existe entre les efforts humanitaires et l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays. Nous demandons donc instamment à la communauté internationale de fournir une assistance humanitaire à la Somalie pour relever ces défis et aider à renforcer la sécurité dans le pays.

L'autre problème, comme cela a été souligné précédemment dans cette réunion, est la question de la piraterie. Le Gouvernement fédéral de transition voudrait de nouveau exprimer sa sincère gratitude aux États Membres et aux organisations régionales et internationales qui l'aident dans sa lutte contre le fléau de la piraterie au large des côtes somaliennes. Une déclaration détaillée sur ce sujet a déjà été faite par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Le Gouvernement fédéral de transition renouvelle sa demande d'aide au Conseil de sécurité afin de rendre sûres les eaux internationales et territoriales au large des côtes de Somalie pour le commerce et la navigation.

Nous demandons donc le renouvellement pour un an de l'autorisation donnée aux États qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition au paragraphe 7 de la résolution 1816 (2008) du Conseil de sécurité, aussi bien que de toute autre aide que le Conseil de sécurité peut fournir. Nous nous félicitons de ce renouvellement. Nous tenons également à lancer un appel tant au Conseil de sécurité qu'aux autres nations et organisations internationales à appuyer ces efforts de lutte contre la piraterie et à s'engager dans la mesure du possible à assurer la sécurité de nos eaux territoriales.

Par ailleurs, je voudrais aussi humblement rappeler au Conseil la déclaration faite antérieurement par S. E. M. Kumalo, Ambassadeur d'Afrique du Sud lors de l'adoption de la résolution 1838 (2008) du Conseil de sécurité. L'Ambassadeur a dit :

> « nous souhaiterions indiquer officiellement que la menace pesant sur la paix et la sécurité internationales en Somalie découle du conflit … [et] le conflit en Somalie ne saurait être réglé uniquement par des mesures de sécurité maritime. La piraterie s'inscrit dans le cadre d'un programme beaucoup plus vaste de paix et de sécurité... » (*S/PV.5987, p. 2 et 3*)

À cet égard, nous sommes en plein accord avec notre collègue sud-africain sur le fait que la piraterie n'est qu'un des nombreux défis en matière de sécurité auxquels nous faisons face en Somalie, et que le Conseil devrait chercher à répondre à la menace à la paix et à la sécurité en Somalie de façon globale.

Alors que le peuple somalien fait face à ces défis, il aura besoin de la compréhension bienveillante et de l'appui de la communauté internationale. La quête de la paix et de la prospérité en Somalie ne se fera pas sans heurts, et on ne pourra pas non plus instaurer rapidement une paix globale. Nous le savons trop bien. Le Gouvernement somalien a récemment affronté une crise constitutionnelle, comme d'autres orateurs l'ont signalé.

Je peux néanmoins assurer le Conseil de sécurité que les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition surmonteront la crise constitutionnelle actuelle en montrant la voie à suivre et en faisant preuve de sagesse en cette heure difficile. Mais nous appelons instamment les pays, aussi bien dans la région qu'à travers le monde, à accorder une marge de manœuvre politique aux dirigeants du Gouvernement fédéral de transition pour surmonter la crise constitutionnelle. Nous demandons au Conseil de faire de même.

De même, la tâche en Somalie n'est pas tant de multiplier les initiatives menées par divers interlocuteurs. La tâche principale est d'aider le Gouvernement somalien et les groupes d'opposition qui ont décidé de mettre en œuvre l'accord de Djibouti et de concevoir des institutions qui jouissent de leur confiance, qui soient légitimes, et qui suscitent l'adhésion de la population. C'est l'objectif du Gouvernement somalien et je pense que c'est toujours une aspiration raisonnable pour la communauté internationale et le peuple somalien.

Nous appelons donc les pays de la région ainsi que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, les organismes des Nations Unies et les États Membres à travailler en coordination avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, comme interlocuteur principal et sous sa direction pour appuyer le processus de paix.

Pour terminer, il ne suffit pas, comme par le passé, de suivre une politique d'attentisme. Comme cela a été dit, la Somalie a besoin d'un parrainage sérieux pour faire avancer la cause de la paix. Nous demandons au Conseil de sécurité et au Secrétariat de l'ONU de déterminer les mesures urgentes qui permettront de mettre en œuvre les propositions du Secrétaire général, le plus rapidement possible, car nous devons faire face à de nombreux défis, à l'insécurité et à une catastrophe humanitaire.

J'espère sincèrement que la communauté internationale et le Conseil de sécurité répondront favorablement cette fois-ci, plus activement et en temps voulu, à notre appel au déploiement urgent et immédiat d'une force de stabilisation de l'ONU, d'une force multinationale, et, plus tard, à un moment plus approprié, d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant permanent de la Somalie pour son intervention.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^me^ Lila Ratsifandrihamanana, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^me^ Ratsifandrihamanana (*parle en anglais*) : L'Union africaine se félicite de l'initiative que vous avez prise d'organiser cette réunion en temps utile. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Menkerios et tous ceux qui ont présenté des exposés au Conseil ce matin.

Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général qui a décrit en détail la situation sur le terrain, y compris les efforts déployés sans relâche par les parties somaliennes elles-mêmes ainsi que les efforts du Comité mixte de sécurité établi conformément à l'accord de Djibouti.

J'aimerais attirer l'attention du Conseil sur le communiqué de presse de l'Union africaine qui a été publié hier, le 19 novembre 2008, où il est dit :

> « Le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Jean Ping, suit avec une vive inquiétude l'évolution récente de la situation en en Somalie.
>
> Il est particulièrement préoccupé par l'impasse politique et les dissensions entre les hauts dirigeants du Gouvernement fédéral de transition.
>
> Le Président exprime sa profonde inquiétude face à la multiplication récente des actes de piraterie au large de la Somalie. C'est un signe clair d'une nouvelle détérioration de la situation qui a des conséquences très importantes pour ce pays, pour la région et pour la communauté internationale dans son ensemble. Il appelle à des efforts plus soutenus et mieux coordonnés de la part de la communauté internationale pour appuyer les efforts de paix en Somalie, y compris par le déploiement rapide de forces de maintien de la paix des Nations Unies ».
>
> [En outre,] le Président prend note avec satisfaction du communiqué adopté à l'issue de la trentième réunion extraordinaire du Conseil des

ministres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur la situation politique et les conditions de sécurité en Somalie, organisée à Addis-Abeba le 18 novembre 2008, et exprime son ferme soutien à la position adoptée par le Conseil des ministres de l'IGAD. Le Président a demandé aux dirigeants du Gouvernement fédéral de transition de retourner rapidement à Mogadiscio et de se concentrer sur les questions de gouvernance, en particulier sur l'application de la Charte fédérale de transition ainsi que de l'Accord de paix de Djibouti et de la déclaration de l'IGAD du 29 octobre 2008. »

Ce communiqué de presse fait écho au communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la situation en Somalie, qui s'est tenue à Addis-Abeba le 11 novembre 2008. Dans ce texte, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a salué la signature à Djibouti, le 26 octobre 2008, d'un accord sur les modalités de mise en œuvre de la cessation des affrontements armés entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Le Conseil de paix et de sécurité a félicité les signataires pour ce nouveau pas vers la mise en œuvre de l'accord de Djibouti du 19 août 2008 et les a exhortés à respecter scrupuleusement leurs engagements.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a également salué la déclaration adoptée à l'issue de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, qui s'est tenue à Nairobi le 29 octobre 2008. Le Conseil de paix et de sécurité a exprimé son soutien sans réserve à la déclaration et a appelé toutes les parties somaliennes concernées à appliquer pleinement et de bonne foi les décisions de ce sommet, en respectant les délais fixés dans la déclaration.

J'aimerais souligner que dans ce communiqué, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre les mesures nécessaires pour autoriser d'urgence le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie. Cet appel a été réitéré à différentes occasions par le Gouvernement somalien et par d'autres parties somaliennes.

Comme le relève le rapport du Secrétaire général (S/2008/709), l'Union africaine déploie actuellement tous les efforts possibles pour renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui continue à travailler sur le terrain dans l'attente du lancement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Les États membres de l'Union africaine ont été invités à fournir des contingents supplémentaires à l'AMISOM pour lui permettre d'atteindre son effectif autorisé de 8 000 hommes, par rapport à un effectif actuel d'environ 3 000 soldats ougandais et burundais. Un appel à fournir l'assistance financière et logistique nécessaire au fonctionnement de l'AMISOM a été lancé à la communauté internationale.

Nous saluons les initiatives du Secrétaire général en vue du déploiement d'une force internationale de stabilisation, comme le prévoit l'accord de Djibouti. Nous réaffirmons que l'Union africaine est disposée à faire en sorte que l'AMISOM soit intégrée à cette force, dans l'espoir que cela puisse aider à réunir toutes les conditions pour le lancement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie.

Comme indiqué par le Directeur Zenenga, cette force internationale de stabilisation suscite toujours des hésitations. Nous exhortons donc tous les États Membres, et pas uniquement ceux qui ont été contactés par le Secrétaire général, à répondre favorablement et à prendre part à la mise en place de la force internationale de stabilisation.

Bien que tous les indicateurs pointent vers une dégradation de la situation sur le terrain en Somalie, nous pensons qu'il est absolument crucial de saisir l'occasion offerte par l'engagement de plusieurs parties prenantes et des parties somaliennes elles-mêmes en faveur d'une paix et d'une sécurité durables. Nous invitons instamment le Conseil de sécurité à adopter une mesure décisive qui pourrait nous permettre de faire face aux difficultés sur le terrain. La piraterie, les vols à main armée, les violences, la traite, le sentiment de désespoir et la menace d'attentats terroristes sont autant de symptômes, pour n'en nommer que quelques-uns, de problèmes plus profonds qui affectent la Somalie depuis presque 20 ans. Je voudrais en particulier attirer l'attention du Conseil sur les violences considérables, les souffrances et les décès qui sont monnaie courante parmi les femmes et les enfants en Somalie.

Pour terminer, nous appelons le Conseil à prendre dès à présent une décision qui soit à la hauteur de la foi et de la confiance que les Somaliens, l'Afrique et toute

la communauté internationale placent dans le Conseil de sécurité en tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^me^ Ratsifandrihamanana pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la situation en Somalie et pour ses recommandations quant aux actions que la communauté internationale pourrait entreprendre pour résoudre le conflit, exposées en détail dans ce rapport (S/2008/709).

Le rapport du Secrétaire général, dont le contenu est confirmé par des informations émanant d'organisations humanitaires, indique que la situation humanitaire et le niveau de sécurité en Somalie se détériorent très rapidement, ce qui a entraîné de lourdes pertes parmi la population civile, un phénomène de malnutrition et une augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays.

Rien de cela n'est nouveau. Si la situation en Somalie a pu en arriver là, c'est en raison des conflits continuels entre les différents groupes présents en Somalie et, dans une large mesure, de l'inaction de la communauté internationale. Et malheureusement, cette situation risque fort de s'aggraver encore. Nul n'est épargné, pas même les travailleurs humanitaires ou les membres de l'ONU ou de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui sont la cible d'attaques presque quotidiennes. Nous condamnons bien sûr ces attaques avec la plus grande énergie.

Nous voulons également reconnaître les efforts de certains groupes en Somalie pour apporter la paix à leur pays et nous saluons la signature, le 26 octobre, de l'accord de cessation des affrontements armés, ainsi que les négociations qui se poursuivent entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie en vue de mettre en œuvre le très important accord de Djibouti. Les parties doivent être soutenues par des mesures de renforcement des capacités et de la confiance et par l'assurance d'un minimum de sécurité.

Cependant, une paix durable restera illusoire tant que certains groupes resteront extérieurs au processus de paix. Nous appelons tous les groupes qui n'ont pas encore souscrit à l'accord de Djibouti à le faire, afin de permettre à la Somalie de continuer à aller de l'avant.

Ma délégation est également préoccupée par les désaccords dont il est fait état, même au sein du Gouvernement fédéral de transition. Le moment est venu pour les dirigeants somaliens de mobiliser la volonté politique et d'œuvrer dans les intérêts de la Somalie, ce qui permettra de rétablir la paix dans le pays.

Toutefois, l'élément le plus important est que le Conseil a prié le Secrétaire général, entre autres choses, d'élaborer des plans conditionnels et de lui présenter une description détaillée de l'appui qu'il serait possible de fournir à la Somalie. Nous remercions le Sous-Secrétaire général Menkerios et le représentant du Département des opérations de maintien de la paix de leurs exposés.

Cependant, le Secrétaire général indique lui-même que ce qu'il sera possible d'entreprendre dépend, en grande partie, des réponses positives qui seront données par les États Membres. Cela soulève donc la question suivante : qu'est-ce qui arrivera au peuple somalien s'il n'y a pas de réponse positive de la part des États Membres? Le laissera-t-on souffrir jusqu'à ce qu'enfin, à un moment, certains soient prêts à apporter leur concours? Le Secrétaire général affirme au paragraphe 52 de son rapport qu'il a en fait mené toute une série d'efforts, y compris des visites et des contacts personnels avec les dirigeants des pays en mesure d'apporter une aide, mais que pour l'heure, il n'a reçu qu'un soutien très limité. La question qui se pose, dès lors, est : Quel est le rôle du Conseil de sécurité lorsque les États Membres ne répondent pas? Malheureusement, c'est à nous qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quelle est donc la responsabilité du Conseil dans une telle situation? J'espère que nous débattrons de cette question entre nous, car le peuple somalien ne peut pas dépendre de la bonne volonté des États Membres qui, au bout du compte, décideraient d'apporter leur concours.

Les informations faisant état d'actes de piraterie sont nombreuses et nous préoccupent, et nous condamnons le phénomène de la piraterie qui semble croître extrêmement rapidement. Le représentant de l'Organisation maritime internationale (OMI) a indiqué le nombre de navires et de personnes, lesquelles se comptent par milliers, qui ont été victimes de ces actes

de piraterie. Toutefois, comme nous l'avons toujours affirmé, la piraterie ne pourra jamais être vaincue, tant que nous n'aurons pas remédié à la situation en Somalie. Oui, on parle beaucoup de la piraterie. Elle retient notre attention à tous, mais je crois qu'il est également temps de prêter attention aux personnes qui vivent en Somalie. Nous espérons que les suggestions faites par le représentant de l'OMI contribueront à faire que le Conseil de sécurité aide les pays qui surveillent les eaux somaliennes, mais nous espérons aussi que le Conseil sera également à même de se souvenir du peuple somalien.

M. Ripert (France) : Je voudrais remercier tout d'abord les orateurs qui se sont exprimé, et en particulier le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), à laquelle la résolution 1816 (2008) a confié un rôle important, ainsi, bien entendu, que le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques pour sa présentation et le Représentant permanent de la Somalie.

Nous avons devant nous un rapport du Secrétaire général (S/2008/709) qui traite en fait de plusieurs sujets distincts : la situation générale en Somalie sous l'angle politique, sécuritaire et humanitaire, tout d'abord; des éléments sur la planification d'une éventuelle force internationale, que ce soit une force multinationale ou une opération de maintien de la paix, ensuite; et enfin la question de la lutte contre la piraterie maritime. Nous aurons besoin, bien entendu, de discussions plus techniques sur la deuxième question, et je ne voudrais évoquer ici, très rapidement, que la question de la lutte contre la piraterie maritime.

Comme il l'avait annoncé ici-même devant notre Conseil, en septembre 2007, le Président de la République française a pris l'initiative d'assurer la protection militaire des convois maritimes du Programme alimentaire mondial (PAM) l'année dernière, relevée par les Pays-Bas, le Danemark ou encore le Canada. Mais c'est l'ensemble des États membres de l'Union européenne qui se sont mobilisés pour lutter plus largement contre la piraterie, sur le fondement des résolutions 1814 (2008), 1816 (2008) et 1838 (2008) du Conseil de sécurité. Le Conseil de l'Union européenne a franchi, le 10 novembre, une étape très importante en créant une opération navale de l'Union européenne au large de la Somalie pour une durée d'une année. Celle-ci devrait débuter dès le 8 décembre, avec le plein accord et le plein soutien des autorités somaliennes. Elle mobilisera cinq à six bâtiments et des moyens aériens et permettra de protéger les convois du PAM, les navires vulnérables et de réprimer les actes de piraterie et d'attaque à main armée au large de la Somalie. Le Secrétaire général de l'ONU a salué hier cette opération.

Un grand nombre d'États ont indiqué qu'ils voulaient répondre à l'appel du Conseil de sécurité à agir, parmi eux des pays de l'Union européenne ou de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Russie et des grands pays d'Asie comme l'Inde. L'Union européenne n'est donc pas la seule à agir et elle ne souhaite pas être la seule à agir. Les enjeux sont immenses, comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'OMI. Cela pose naturellement la question de la coordination des efforts de la communauté internationale. L'Union européenne a créé une cellule pour se coordonner elle-même et pour être l'interlocuteur unique de l'ensemble de ses partenaires. Elle souhaite que le Secrétaire général désigne, au sein du Secrétariat, un point focal unique pour tous ses services, qui sera notamment l'interlocuteur de l'Union européenne.

Nous pensons qu'au-delà, le Secrétaire général peut aussi jouer un rôle pour aider à renforcer la mobilisation internationale, mais à nos yeux, il n'est pas faisable d'aller jusqu'à une réelle coordination au sens militaire du terme.

Dans ce contexte, nous voulons lancer un appel à ce que le Conseil de sécurité reste mobilisé pour prolonger dans le temps la résolution 1816 (2008), qui vient à échéance début décembre et qui est nécessaire à la poursuite des actions de lutte contre la piraterie au large de la Somalie. Nous avions collectivement marqué notre volonté de le faire lorsque nous avons adopté à l'unanimité la résolution 1838 (2008).

Je voudrais enfin revenir sur le lien entre la lutte contre la piraterie et la situation dramatique dans laquelle vit la population de Somalie. Il est clair que les causes profondes du phénomène que connaît actuellement ce pays sont la guerre, la faiblesse de l'État, le manque de débouchés économiques, l'action aussi sans doute de groupes criminels qui constituent les causes profondes de la piraterie. Celle-ci ne sera définitivement éradiquée que lorsque les racines du conflit seront traitées.

Aucune opération de lutte contre la piraterie ne saurait en quoi que ce soit remplacer l'action d'une force internationale à terre. La France soutient

pleinement l'idée qu'une force multinationale robuste, dotée des équipements nécessaires, soit autorisée par le Conseil de sécurité à se déployer à Mogadiscio. C'est une étape nécessaire pour créer les conditions permettant le déploiement d'une opération de maintien de la paix, dont la mise en place paraît à terme indispensable.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence costaricienne d'avoir organisé ce débat approfondi sur la Somalie; et les personnes qui ont fait des exposés pour leur contribution. Les représentants de la Somalie et de l'Union africaine ont également donné des avis précieux et fait part de leurs attentes quant au rôle que peut jouer le Conseil, et ces éléments doivent pleinement être pris en compte.

La situation humanitaire et en matière de sécurité en Somalie continue de se détériorer. Les enlèvements constituent une menace particulièrement inquiétante, qui concerne aujourd'hui directement plusieurs pays dont le mien. L'Italie exhorte toutes les parties somaliennes à mettre fin à la violence et à s'associer au processus politique. Le véritable facteur qui limite l'efficacité des efforts de paix en cours est la lenteur avec laquelle est mise en œuvre l'accord de Djibouti. Les parties doivent encore prouver que la cessation des hostilités armées produit des résultats sur le terrain, et il faut immédiatement mettre en place la force commune du Gouvernement fédéral de transition et de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et entamer des pourparlers sur le gouvernement d'unité envisagé. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion des parties à Djibouti, samedi prochain, pour faire avancer le processus.

Il est selon nous essentiel que les institutions fédérales de transition dépassent leurs divergences de toute urgence, faute de quoi nous verrions s'effondrer plus de six ans d'efforts de paix, soit depuis le début de la conférence de réconciliation présidée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au Kenya. Nous saluons les efforts renouvelés de l'IGAD pour aider les institutions dans cette entreprise.

Un rôle clef incombe à l'Organisation des Nations Unies. La direction vigoureuse et efficace qu'assure le Représentant spécial Abdallah est cruciale pour le succès du processus de paix, mais l'ONU peut aussi activement entretenir la dynamique politique actuelle de plusieurs autres manières : une aide financière, une assistance technique aux parties à l'accord de Djibouti et un appui à la mise en place de forces conjointes.

S'agissant des options de sécurité, nous avons pris bonne note des efforts du Secrétariat pour constituer une force multinationale en Somalie. Compte tenu de l'urgence de la question, nous estimons qu'une date limite claire doit être fixée, à laquelle ou bien la force multinationale se concrétise, ou bien nous changeons d'approche. À cet égard, nous avons pris note avec intérêt du paragraphe 52 du rapport (S/2008/709), dans lequel le Secrétaire général déclare son intention de faire des propositions de rechange, et nous prions le Secrétariat de commencer dès maintenant à planifier la mise en œuvre de ces propositions, puisque rien ne justifie d'attendre davantage.

Nous soulignons également la nécessité de maintenir un appui, notamment financier, à la Mission de l'Union africaine en Somalie. En effet, pendant que le Secrétariat multiplie les rapports, les troupes africaines sont les seules à prendre des risques sur le terrain, depuis le début 2007. J'estime qu'elles méritent non seulement la plus vive gratitude, mais aussi un appui concret, ainsi que la claire perspective d'une reprise en main des opérations par les Nations Unies.

S'agissant de la piraterie au large de la Somalie, ma délégation invite les membres du Conseil à engager dès que possible des travaux sur le renouvellement de l'autorisation figurant au paragraphe 7 de la résolution 1816 (2008), et peut-être la résolution à venir pourrait-elle également offrir la possibilité d'aborder le problème de la juridiction à laquelle remettre les individus arrêtés.

L'Italie appuie les mesures prises sans délai par la communauté internationale et fournit actuellement un commandement et deux unités au groupe naval de l'OTAN opérant dans la zone. Elle appuie également le lancement par l'Union européenne de l'opération Atalanta, qui a été mentionnée et décrite par la délégation française, et nous exhortons à renforcer la coordination entre toutes les diverses initiatives menées à cet égard.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI) ainsi que le Sous-Secrétaire général adjoint aux

affaires politiques, le Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le représentant de la Somalie pour les exposés qu'ils nous ont présentés.

La situation sécuritaire et humanitaire en Somalie nous préoccupe grandement, ainsi que la communauté internationale, malgré les progrès réalisés dans les négociations entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Les actes de violence et la guerre continuent et, à ce propos, nous réitérons notre condamnation de l'attaque qui a eu lieu en octobre dernier et qui ciblait le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement en Somalie. Nous renouvelons également nos condoléances aux victimes de cette attaque.

Nul doute que les derniers faits nouveaux sur le terrain peuvent représenter un retour en arrière dans les efforts déployés par M. Ahmedou Ould Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général, et peut-être aussi effacer tous les espoirs générés par l'accord de Djibouti et l'accord de cessez-le-feu.

Aujourd'hui, nous appelons toutes les parties au sein du Gouvernement fédéral de transition à dépasser leurs divergences, unir leurs efforts et accélérer la formation d'un nouveau gouvernement au service du peuple somalien. Nous appelons également à la coordination de toutes les initiatives et efforts régionaux et internationaux, en harmonie avec le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, afin de faire en sorte que ces efforts s'appuient mutuellement au lieu d'œuvrer simplement en parallèle.

La situation humanitaire en Somalie se détériore de jour en jour. Les organisations humanitaires et les agents des secours d'urgence sont visés par des attaques et des menaces de la part des groupes armés. Cette situation fait que certaines organisations ont suspendu leurs activités, ce qui a un impact négatif sur près d'un million de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. La situation humanitaire dans le centre et le sud de la Somalie se détériore encore plus, car ces zones ne sont pas couvertes par les activités des organisations humanitaires.

La violence entre les factions constitue un autre problème humanitaire qui nous inquiète tous. Cette situation entraîne des difficultés pour les personnes déplacées et les réfugiés somaliens. Les combats à Mogadiscio ont forcé 108 000 personnes à fuir la ville, ce qui porte le nombre de personnes déplacées à plus de 1,3 million.

Nous notons également les actes de piraterie au large de la Somalie, qui constituent une menace réelle pour la navigation internationale. Les statistiques de l'Organisation maritime internationale dressent un tableau très sombre de la situation dans cette zone. Cependant, il y a eu une rapide réaction positive de plusieurs pays à la résolution 1816 (2008) du Conseil de sécurité concernant la lutte contre la piraterie. Nous apprécions les efforts de tous les pays qui ont collaboré avec le Gouvernement fédéral de transition dans la lutte contre la piraterie et le brigandage en mer. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils participent à ces efforts.

À ce propos, nous saluons en particulier les États qui ont assuré l'acheminement de l'aide humanitaire vers ceux qui en ont besoin. Nous appuyons la proposition faite par l'Union européenne au DOMP de jouer un rôle dans la coordination de la lutte contre la piraterie au large de la Somalie, et nous espérons que le DOMP étudiera cette proposition et se prononcera à ce sujet.

Mais nous sommes convaincus que la piraterie résulte du conflit et du manque de stabilité en Somalie et qu'elle prendra fin dès lors qu'on aura trouvé une solution politique au problème de la Somalie. Cette solution doit être fondée sur une approche globale permettant de traiter toutes les questions liées à la Somalie.

Il est plus que jamais indispensable de déployer une force internationale sur le terrain, quelle que soit l'appellation qu'on lui donne. Nous croyons que l'accord signé entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie pourrait constituer la base de déploiement de cette force. L'accord de cessation des hostilités armées signé le 26 octobre, à la suite de la réunion du Comité de haut niveau, constitue un pas important dans cette direction. Il est indéniable qu'il faudrait désormais accorder la priorité à la mise en place d'une force internationale de stabilisation et au renforcement de la Mission de l'Union africaine en Somalie afin qu'elle fasse partie intégrante de cette force.

Mais malheureusement, le rapport du Secrétaire général (S/2008/709) ne propose pas de calendrier pour la mise en place de cette force, et les deux exposés que nous ont faits les représentants du Secrétariat

aujourd'hui suscitent d'autres préoccupations. Si nous comprenons bien, il a été indiqué que les conditions ne sont pas mûres pour le déploiement d'une telle force, en raison de la précarité continue de la situation en matière de sécurité. Mais nous savons tous que l'ONU a acquis une grande expérience en matière de déploiement de forces de maintien de la paix et de forces multinationales alors que l'instabilité régnait dans les zones d'opérations.

Si nous ne voulons pas envoyer une force en ce moment, quelles sont nos options? Pouvons-nous dire aux millions de Somaliens qui souffrent que nous ne pouvons pas les aider ou leur fournir une assistance? Je ne crois pas que ce soit une solution. À mon avis, nous devons tirer profit de l'accord de Djibouti pour ramener le calme et commencer immédiatement, en collaboration avec l'Union africaine, à déployer une force de stabilisation en Somalie. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux États Membres pour qu'ils fournissent des contingents, du matériel et des fonds pour la mise en place de cette force, et nous engageons instamment les pays en mesure de le faire à répondre à cet appel afin que nous puissions consolider l'accord de Djibouti et rétablir la paix et la stabilité en Somalie.

Nous espérons entendre très bientôt les vues du Secrétaire général, comme il le promet au paragraphe 52 du rapport, ainsi que les autres propositions qu'il a mentionnées dans ce même paragraphe.

M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) : Je voudrais remercier M. Menkerios, M. Zenenga et M. Mitropoulos pour leurs exposés fort enrichissants. Nous sommes également reconnaissants au Représentant permanent de la Somalie, ainsi qu'à l'Observateur permanent de l'Union africaine pour leur contribution de ce matin.

Avant tout propos, ma délégation souhaiterait réitérer sa ferme condamnation des actes de violence et des violations des droits de l'homme en Somalie, en particulier ceux qui sont perpétrés contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le personnel humanitaire, et tout récemment encore, c'est-à-dire le 29 octobre dernier, l'attentat-suicide contre le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement à Hargeisa. Nous espérons que les responsables de telles violations répondront de leurs actes.

Nous avons salué la signature en août 2008 de l'accord de Djibouti. Nous voudrions exhorter les signataires de cet accord à s'engager pleinement et de bonne foi à son respect, conformément aux engagements qu'ils ont eux-mêmes pris. Il est en outre impératif que tous les Somaliens se joignent au processus en cours. Nous saluons à cet égard les progrès notables qui ont été enregistrés dans les négociations entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, ainsi que les décisions prises d'un commun accord, relatives notamment à la cessation des affrontements armés entre le Gouvernement et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, au calendrier de retrait des forces éthiopiennes et à la mise en place d'une force de sécurité commune. La signature le 26 octobre 2008 d'un accord de cessation des hostilités armées est à saluer également. Nous en attendons à présent la pleine mise en œuvre. Malheureusement, l'impasse constitutionnelle actuelle risque de remettre ces acquis en cause. C'est pourquoi nous estimons que tout doit être mis en œuvre pour la surmonter le plus rapidement possible.

Tout comme les parties, ma délégation accorde la plus grande importance au rôle capital du Comité de haut niveau de l'accord de Djibouti, coprésidé par l'ONU et l'Union africaine. Nous invitons la communauté internationale à lui apporter tout l'appui nécessaire afin qu'il puisse aider les parties à respecter leurs engagements. Ma délégation se réjouit à cet égard de la volonté de l'Union africaine de renforcer l'AMISOM en soutien à l'application de l'accord de Djibouti.

S'agissant du déploiement d'une force internationale de stabilisation, ma délégation prend note du plan élaboré par le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et des initiatives qui ont été prises par le Secrétaire général y relatives. Nous attendons avec intérêt les recommandations promises, conformément au paragraphe 52 du rapport du Secrétaire général (S/2008/709). Pour l'heure, ma délégation déplore le fait que les réponses à l'appel du Secrétaire général soient faibles et mitigées. Nous espérons que son appel, ainsi que celui du Gouvernement fédéral de transition, que le Représentant permanent de la Somalie vient de réitérer ce matin, seront entendus le plus rapidement possible afin d'assurer le déploiement d'une force

multinationale, puis d'une opération de maintien de la paix en Somalie.

Il est toutefois du devoir de ce Conseil d'anticiper les événements ainsi que les réponses qui viendront à nous être proposées par le Secrétaire général en vue de rechercher les pistes de réponses possibles.

La recrudescence des actes de piraterie et des vols à main armée le long des côtes somaliennes aggrave la situation sécuritaire, socioéconomique et humanitaire en Somalie. Nous voudrions saluer le concours qui a été apporté par certains pays pour sécuriser le trafic maritime dans la zone. Cependant, nous estimons qu'il faut rester conscient que la lutte contre cette insécurité passe par la résolution des causes profondes de la crise en Somalie. Nous sommes reconnaissants à l'Organisation maritime internationale pour ses efforts, et nous estimons que les recommandations qu'elle a faites méritent la plus grande attention.

Pour terminer, ma délégation souhaiterait réitérer son souhait que le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies se poursuive en vue de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine pour appuyer l'AMISOM qui, jusqu'à nouvel ordre, reste la seule force crédible en présence en Somalie. Nous voulons, à la suite du Secrétaire général, exhorter la communauté internationale à apporter toute l'assistance financière et logistique nécessaire à la Mission. Enfin, nous l'avons dit et répété plusieurs fois en cette enceinte, en Somalie, l'ONU et notamment le Conseil de sécurité jouent leur crédibilité.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier le Sous-Secrétaire général Menkerios et M. Zenenga pour leurs exposés.

Nous nous félicitons de la participation du Représentant permanent de la Somalie et de l'Observateur permanent de l'Union africaine. Nous nous félicitons également de la participation du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale à la séance d'aujourd'hui, conformément à la résolution 1816 (2008). Nous les remercions de leurs déclarations.

Les déclarations que nous avons entendues ce matin et le rapport du Secrétaire général (S/2008/709) nous montrent clairement que, même si nous avons des raisons d'espérer que les parties somaliennes feront d'autres progrès sur la voie d'une solution politique, elles agissent dans le contexte d'une dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire. Il est très regrettable que la situation en Somalie en soit au point où une solution militaire devienne plus intéressante et paraisse plus viable pour certaines parties somaliennes qu'il y a un an environ. La preuve en est donnée par l'extension du territoire que les groupes armés de l'opposition contrôlent et les autres succès remportés par ces groupes.

Les dirigeants et le peuple somaliens sont en fin de compte responsables de ce qui arrive à leur pays. Ils doivent tous sans exception se réunir et convenir d'un cadre politique pour parvenir à la paix et décider de ce qu'il faudrait faire après la période de transition. En conséquence, nous nous félicitons de l'engagement en faveur du processus de Djibouti ainsi que de l'accord de cessation des affrontements armés signé le 26 octobre, et nous espérons qu'ils seront respectés.

Il est clair que la communauté internationale ne dispose d'aucune baguette magique pour régler la situation somalienne, mais elle pourrait – et de toute évidence devrait – en faire davantage pour aider les Somaliens à régler une situation de violence et une crise humanitaire particulièrement persistantes. Le processus politique, y compris le rôle de coordinateur du Représentant spécial du Secrétaire général, nécessite un appui international soutenu. Nous nous félicitons de l'appui apporté au processus de Djibouti par les membres de la communauté internationale. Le front uni qu'elle a présenté, associé au rôle de coordinateur du Représentant spécial, est d'autant plus important, à présent que les circonstances sont de plus en plus difficiles.

La résolution adoptée aujourd'hui sur le renforcement du régime des sanctions imposées à la Somalie contribuera, nous l'espérons, à l'instauration rapide de la paix et de la stabilité en Somalie. Pour ce qui est du maintien de la paix, il sera utile, voire inévitable, d'envisager l'existence d'un environnement hostile. Le Secrétaire général est très clair sur ce point dans le rapport. En fait, tout déploiement nécessite préalablement le consentement et l'acceptation des dirigeants et d'une majorité de la population de la Somalie. Le cadre politique demeure donc la clef du succès de l'intervention de l'ONU.

L'essentiel à ce stade est de continuer de planifier et d'étudier les différentes options et contributions. Nous voulons faire en sorte que, lorsqu'il sera temps pour la communauté internationale de déployer une force, les États Membres de l'ONU et le Secrétariat soient bien préparés.

Dans l'intervalle, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) demeure essentielle. Nous nous félicitons de l'appui que le Secrétaire général continue de fournir à l'AMISOM, mais il est nécessaire que l'ONU et la communauté internationale se décident rapidement à renforcer leur appui à l'AMISOM. L'AMISOM doit faire face à des défis plus redoutables et est parallèlement appelée par l'accord de Djibouti à assumer davantage de responsabilités.

Enfin, s'agissant de la question de la piraterie, nous voudrions répéter que nous condamnons et regrettons tous les actes de piraterie et les vols à main armée contre les navires se trouvant au large des côtes somaliennes. Nous voudrions exprimer notre sympathie aux États du pavillon et aux autres États qui ont été victimes de tels actes illégaux. Les incidents qui se produisent quasiment tous les jours nous rappellent constamment la gravité de la question. Ils ne mettent pas seulement en péril l'assistance humanitaire apportée à la Somalie et la sécurité des activités maritimes au large de la Somalie, ils ont également des effets négatifs sur la situation sociale et économique des pays touchés.

C'est pour cette raison que l'Indonésie a appuyé les résolutions 1816 (2008) et 1838 (2008). Elles fournissent le cadre juridique requis pour aider la Somalie à lutter contre les actes de piraterie et les vols à main armée commis contre des navires au large des côtes de ce pays. Il est à n'en pas douter important de renforcer la coopération entre les États pour mettre un terme à ces actes. La question de la piraterie au large des côtes somaliennes résulte toutefois, comme nous l'avons répété à de multiples occasions, de même que d'autres pays, y compris au cours du débat d'aujourd'hui, de l'anarchie ambiante et de l'absence de capacités d'application des lois. La clef de la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes de la Somalie réside dans le processus politique, qui doit être constamment appuyé par la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité.

M. Hong Chi Trung (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2008/709) consacré à la situation en Somalie. Nous souhaitons également remercier le Sous-Secrétaire général Menkerios de nous avoir informés des faits récemment survenus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, et de nous avoir fait part de ses vues sur la voie à suivre. Nous remercions également le Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, l'Observateur permanent de l'Union africaine et le Représentant permanent de la Somalie pour leurs déclarations et exposés d'aujourd'hui.

Ma délégation prend acte avec satisfaction des progrès importants réalisés par le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie dans la mise en œuvre du processus de paix somalien, notamment de la signature le 26 octobre à Djibouti de deux documents importants : les modalités d'application de l'accord de cessation des affrontements armés et de la déclaration conjointe sur les objectifs politiques communs. Nous espérons sincèrement que cela ouvrira la voie à un dialogue de bonne foi et mobilisera l'assistance internationale nécessaire aux parties pour former un gouvernement d'unité nationale, comme prévu à l'article 9 de l'accord de Djibouti. Nous sommes certains qu'il s'agit d'une mesure décisive pour instaurer la paix et la stabilité en Somalie.

Nous n'en demeurons pas moins préoccupés par l'insécurité croissante qui règne en Somalie et au large des côtes somaliennes. Sur terre, de graves affrontements, d'une part, entre les groupes d'insurgés et, d'autre part, entre ces groupes et les forces éthiopiennes et les soldats de la paix de l'Union africaine dans les régions du centre-sud et à Mogadiscio ont coûté la vie à de nombreux civils. En mer, la recrudescence de la piraterie et des vols à main armée contre les navires est véritablement alarmante. Deux affaires récentes nous ont beaucoup préoccupés : la capture du navire ukrainien *MV Faina* par des pirates, qui transportait une grande quantité d'armes lourdes et légères, et celle d'un pétrolier saoudien.

Nous souscrivons à l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport selon laquelle la dégradation des conditions de sécurité et l'instabilité en Somalie soulèvent des difficultés gigantesques non

seulement pour le processus de paix en cours, mais aussi pour l'acheminement de l'aide humanitaire, cruciale pour permettre au Gouvernement fédéral de transition de faire face à la crise humanitaire en Somalie.

C'est dans ce contexte qu'une action simultanée sur le front politique et sur le plan de la sécurité est impérative. Nous appelons donc les Somaliens à participer au processus de paix et à mettre rigoureusement en œuvre l'accord de Djibouti et l'accord de cessation des affrontements armés. Nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour définir une approche commune permettant de faire face aux défis que doit relever la Somalie. À cet égard, nous félicitons la Mission de l'Union africaine en Somalie, le Groupe international de contact pour la Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et d'autres organisations régionales pour le rôle actif qu'elles ont joué dans le processus de réconciliation et la volonté qu'elles manifestent à appuyer la mise en œuvre de l'accord de Djibouti.

Pour poursuivre les progrès réalisés sur le front politique et améliorer la situation humanitaire en Somalie, nous estimons que l'ONU, en collaboration avec des organisations régionales, en particulier l'Union africaine, devrait accorder l'assistance financière, logistique et technique nécessaire au Gouvernement fédéral de transition. Ma délégation appuie également les mesures prises pour assurer le déploiement rapide d'une force de stabilisation internationale en Somalie, conformément à la demande du Gouvernement fédéral de transition et de l'Union africaine. À cet égard, nous nous félicitons des efforts que le Secrétaire général a récemment déployés pour présenter un plan détaillé en vue de ce déploiement et commencer à recenser les États Membres qui pourraient y participer, les contacter et les encourager à contribuer à cette force multinationale.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier d'avoir convoqué cette réunion sur une situation aussi critique et difficile que celle de la Somalie et de vous exprimer notre reconnaissance pour avoir donné un caractère public à cette réunion. Nous tenons également à remercier les représentants du Secrétariat pour leurs déclarations et dire clairement que nous avons pris note de l'appui du Secrétariat à l'idée de la création d'une force multinationale. Nous avons aussi pris note des difficultés que cela soulève. Nous saluons la présence du représentant de l'Organisation maritime internationale; nous avons écouté très attentivement ses préoccupations concernant la situation de la piraterie dans la région. Enfin, nous remercions les représentants de la Somalie au sein de l'Union africaine pour leurs déclarations; nous constatons avec enthousiasme leur attitude positive à l'égard des solutions politiques en Somalie, mais aussi leur appui à la création d'une force multinationale.

Le Panama est profondément préoccupé par l'instabilité qui règne en Somalie, non seulement en raison des risques que cela présente pour la paix et la sécurité internationales, mais aussi parce que cela a des effets sur la situation humanitaire du peuple somalien. Il y a peu de situations dans le monde aussi graves que celle de la Somalie aujourd'hui. C'est pourquoi le Panama n'a cessé de demander que l'ONU appuie de manière effective la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui pour l'heure est la seule mission à avoir une certaine efficacité en Somalie. Nous déplorons que cet appui n'ait pas été fourni selon les modalités demandées par l'AMISOM et le Secrétaire général. Cela n'a malheureusement pas été possible en raison de la bureaucratie de l'Organisation.

Nous appuyons également le déploiement d'une force multinationale, mais nous sommes bien conscients des difficultés existantes, liées aux risques qu'implique la mise en place d'une telle force. Nous avons entendu ici un certain nombre d'idées à ce propos. En conséquence, nous réaffirmons une fois de plus que l'Organisation a l'obligation d'appuyer efficacement l'AMISOM en lui fournissant les effectifs et les matériels dont elle a besoin, en attendant de pouvoir en faire plus.

En ce qui concerne le problème de la piraterie, qui cela va de soi nous inquiète tous et qui est évidemment lié à la situation en Somalie, nous considérons que cela ne saurait nous empêcher de rechercher des solutions individuelles le cas échéant. Le Conseil de sécurité a approuvé l'envoi dans la région de forces navales de différents pays, sous réserve de l'approbation du Gouvernement somalien, pour tenter de mettre un terme à ces actes de piraterie. Cette autorisation du Conseil de sécurité, comme l'a indiqué l'Ambassadeur de la France, doit être renouvelée et renforcée.

Cependant, il est préoccupant que dans une région aussi étroite que les eaux territoriales de la Somalie et le golfe d'Aden, des forces militaires de différents pays opèrent séparément. De l'avis du Panama, le Conseil de sécurité devrait revoir cette situation et envisager la possibilité de mettre en place un dispositif quelconque de coordination sous l'égide de l'ONU.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier M. Haile Menkerios, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Raisedon Zenenga, Directeur de la Division de l'Afrique 2 du Département des opérations de maintien de la paix, pour leurs exposés. Je me félicite de la présence de M. Efthimios Mitropoulos, Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale, et je le remercie de son exposé. Je remercie également le Représentant permanent de la Somalie et l'Observateur permanent de l'Union africaine (UA) de leur présence et de leurs exposés.

La Chine suit attentivement l'évolution de la situation en Somalie. Nous apprécions les efforts sincères du Gouvernement fédéral de transition en vue de promouvoir la réconciliation politique dans le pays. Il y a peu, le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie ont tenu des négociations et sont parvenus à un accord à Djibouti. Nous nous en félicitons et nous saluons vivement les efforts déployés par le Représentant spécial Ould-Abdallah à cet égard.

Désormais, la priorité est de garantir une rapide application de l'accord. Nous prions sincèrement toutes les factions politiques concernées en Somalie de prêter attention aux aspirations du peuple somalien à la paix, de faire passer les intérêts nationaux avant toute chose et de s'efforcer de véritablement lancer et faire avancer le processus de réconciliation dans les meilleurs délais.

Nous sommes profondément préoccupés par la gravité de la situation en Somalie sur le plan de la sécurité. La communauté internationale doit agir énergiquement pour aider la Somalie à améliorer sa situation en la matière tout en appuyant son processus de paix. La Chine apprécie vivement le rôle majeur joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) dans l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays. La capacité de l'AMISOM a accomplir sa tâche sans heurts, dans les circonstances actuelles, est à cet égard essentielle.

Dans son rapport (S/2008/709), le Secrétaire général appelle les États Membres qui ont promis d'envoyer des contingents à l'AMISOM d'honorer leurs engagements sans attendre. Il demande aussi à la communauté internationale de fournir un soutien financier et logistique à l'AMISOM. La Chine accueille avec satisfaction cet appel et l'appuie. En 2007, à la demande de l'Union africaine, la Chine a versé 300 000 dollars afin d'aider l'AMISOM dans son opération de maintien de la paix en Somalie. La Chine continuera à examiner favorablement de telles demandes de la part de l'UA.

La Chine a toujours affirmé que l'ONU devrait s'impliquer activement sur la question de la Somalie. Nous exhortons le Conseil de sécurité à ne pas rester sourd à l'appel pressant adressé par le Gouvernement somalien et l'UA, et à envoyer des forces de maintien de la paix en Somalie dans les meilleurs délais en vue de relayer la mission que l'UA a déployée à cette fin dans ce pays. À cet égard, nous demandons au Secrétariat de proposer un plan concret et de le soumettre au Conseil. En même temps, nous appelons toutes les factions en Somalie à s'employer activement à créer dans le pays des conditions favorables au déploiement rapide d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous avons pris note des consultations en cours entre le Secrétaire général et les pays concernés sur le déploiement d'une force internationale de stabilisation en Somalie. Si elle était constituée rapidement, cette force pourrait opérer la transition en attendant la mise en place de l'opération de maintien de la paix des Nations Unies et être une composante de notre action visant à remédier à la situation sur le plan de la sécurité en Somalie. Nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en ce sens.

La piraterie au large des côtes somaliennes augmente et menace gravement la sécurité de la navigation internationale et la fourniture de l'aide internationale humanitaire. Depuis le début de cette année, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1816 (2008) et 1838 (2008) sur la question. Ces initiatives non seulement montrent que la communauté internationale a conscience de l'urgence du problème et est déterminée à coordonner ses efforts pour combattre la piraterie, mais posent aussi les fondements juridiques de la lutte contre la piraterie au large de la Somalie.

Étant donné que la piraterie est un problème commun à tous les pays, en venir à bout exige un renforcement de la coordination internationale. La Chine attend de l'ONU qu'elle joue un rôle moteur à cet égard. Nous pensons également que la piraterie n'est qu'un symptôme de la profonde crise politique et sociale de la Somalie.

On ne pourra pas mettre réellement fin à la piraterie tant que la crise somalienne ne sera pas réglée. Les craintes que suscite la piraterie au large des côtes somaliennes au sein de la communauté internationale ne doivent pas détourner notre attention de la cause profonde de la recrudescence des actes de piraterie. La communauté internationale doit continuer à travailler pour trouver une solution globale à la question de la Somalie.

M. Grauls (Belgique) : Nous avons pris note des exposés qui nous ont été donnés aujourd'hui par le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), ainsi que par le Sous-Secrétaire général, M. Menkerios, et par le Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que des informations complémentaires fournies par les représentants de l'Union africaine et par le Gouvernement fédéral de transition somalien. Je voudrais intervenir sur quatre points.

Tout d'abord, la situation humanitaire. Comme les autres délégations qui ont déjà pris la parole, la Belgique est bien évidemment très préoccupée par son aggravation continue et par son impact dramatique sur des populations déjà extrêmement fragilisées. Dans ce contexte, nous voudrions saluer le courage des organisations onusiennes et non gouvernementales qui continuent de travailler dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Dans ce contexte, les attaques contre les travailleurs humanitaires sont d'autant plus intolérables qu'elles témoignent du mépris de leurs auteurs pour la survie même des populations qu'ils prétendent défendre. Nous rejoignons dès lors l'appel lancé par le Secrétaire général de notre Organisation à toutes les parties, pour qu'elles respectent pleinement les engagements et leurs obligations les plus élémentaires.

Deuxièmement, la situation politique. Ma délégation salue les progrès réalisés par le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie, pour la mise en œuvre de l'accord de Djibouti. Aussi fragiles soient-ils, ces progrès méritent certainement d'être soutenus. La Belgique salue dès lors le soutien qui a été apporté par les pays de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et par le Groupe de contact international. Nous appelons aussi tous les acteurs régionaux et internationaux à s'engager en soutien à ce processus et à encourager toutes les parties à le rejoindre.

Ces développements positifs ne peuvent cependant pas faire oublier une réalité beaucoup plus sombre, et plus sobre. Force est d'abord de constater que les institutions fédérales de transition sont toujours minées par leurs désaccords internes. La Belgique appelle les signataires des accords à faire preuve d'une volonté politique, d'un leadership, d'un véritable leadership à la mesure de la gravité des problèmes du pays, afin de permettre la mise en œuvre des accords atteints dans les délais prévus.

On observe ensuite que ces progrès politiques n'ont pas eu l'impact souhaité sur la situation sécuritaire; celle-ci s'est au contraire aggravée et place le pays au bord du gouffre. À ce stade, seul un processus politique plus inclusif offre un espoir de stabilisation durable du pays. L'ouverture du processus de Djibouti à toutes les parties politiques somaliennes est un fait politique important. Nous appelons tous les acteurs à s'y joindre, et à démontrer ainsi leur capacité de placer le bien commun collectif avant leurs intérêts particuliers.

Troisièmement, les perspectives sécuritaires. Nous remercions le Département des opérations de maintien de la paix pour les détails opérationnels fournis. Ils peuvent encore être détaillés. Mais sur le fond, nous partageons l'analyse du Secrétaire général, selon laquelle la situation actuelle ne satisfait pas aux critères pour le déploiement à court terme d'une opération de maintien de la paix onusienne.

La force internationale de stabilisation, telle qu'envisagée dans le rapport (S/2008/709), revient par ailleurs essentiellement à une expansion des tâches actuelles de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), quoique avec des moyens nettement renforcés. Dans l'attente de plus de clarté sur la disponibilité de certains États à assumer la direction d'une telle force, l'urgence doit aller à un soutien accru à l'AMISOM. Après des mois de recherche de ressources complémentaires à celles de l'AMISOM, un constat s'impose : toute réponse positive reste

intrinsèquement liée à la capacité démontrée des parties à l'accord de Djibouti, à assurer leur propre responsabilité et à traduire sur le terrain les engagements qui ont été pris, en particulier pour la constitution de forces de sécurité et de police communes, capables à terme d'assurer une part croissante de la sécurité. En parallèle, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts de renforcement des capacités et travailler de manière pragmatique pour garantir l'acheminement et l'efficacité de cette aide.

Quatrièmement, la lutte contre la piraterie. Encore cette semaine, d'autres délégations y ont fait allusion également, les actes de piraterie au large des côtes somaliennes ont pris une dimension qui confirme, si besoin était, l'urgence d'une action coordonnée de la communauté internationale. L'Opération Atalanta de l'Union européenne, dont la délégation française a fait état lors de son intervention, et qui sera déployée dès le mois prochain, constituera le fer de lance de cette action. Outre le déploiement de moyens supplémentaires, un des accents majeurs de cette Opération Atalanta sera une coordination accrue des initiatives existantes. Dans le cadre de ses responsabilités européennes et internationales, la Belgique étudie de mettre un navire à disposition d'Atalanta courant 2009. Dans ce contexte, la Belgique affirme d'ores et déjà sa disposition à collaborer à la prolongation des mesures instaurées par la résolution 1816 (2008), afin de garantir le maintien du cadre nécessaire aux efforts européens et internationaux.

S'agissant des questions de juridiction posées par la détention d'auteurs d'actes de piraterie, nous plaidons pour une approche pragmatique, combinant accords bilatéraux et réflexions menées dans les enceintes multilatérales appropriées, notamment l'Organisation maritime internationale.

Enfin, via l'adoption de la résolution 1844 (2008) et de son régime de sanctions individuelles, nous saluons la mise à disposition de la communauté internationale d'un outil supplémentaire pour renforcer les efforts de stabilisation et d'aide aux Somaliens, en isolant ceux qui cherchent à nuire au processus de paix et à priver les plus vulnérables de l'assistance humanitaire la plus élémentaire.

M. Jurica (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à ceux qui ont remercié le Sous-Secrétaire général, M. Menkerios, le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), le Directeur de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, le Représentant permanent de la Somalie et l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour leurs exposés et leurs interventions.

Nous prenons note du rapport (S/2008/709) du Secrétaire général et des observations qu'il contient. Je dois admettre qu'elles dressent un tableau assez sombre. Compte tenu de cela, je voudrais faire quelques brèves observations.

Nous pensons que des progrès réels sur la voie politique sont l'essence d'une solution durable à long terme. À cet égard, nous saluons les progrès réalisés dans le processus de paix de Djibouti, notamment la signature technique de l'accord de Djibouti le 19 août, et la signature d'un accord de cessation des affrontements armés le 26 octobre.

Nous félicitons les parties – le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie – pour l'attachement au processus de paix dont elles ont fait preuve jusqu'ici. Nous espérons que cette détermination continuera de se traduire par des mesures concrètes, notamment pour la mise en œuvre de l'accord de cessation des affrontements armés et pour l'établissement d'un gouvernement d'unité nationale.

Nous faisons également écho à l'appel qu'a lancé le Secrétaire général pour que tous les Somaliens participent au processus de paix. Cela état dit, nous espérons que les faits nouveaux susmentionnés auront un effet réel.

La situation générale sur le plan de la sécurité laisse très peu de place à l'optimisme. La poursuite de l'insurrection de la part d'Al-Shabaab et les rapports alarmants sur la possibilité que les Nations Unies soient prises pour cible en Somalie et dans les pays voisins à l'occasion d'un nouvel attentat terroriste grave, sont une source de préoccupation. Le fait de prendre pour cible le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires dont nous apprécions les efforts inlassables pour atténuer la situation tragique des habitants de la Somalie, est non seulement moralement répugnant mais devrait être sanctionné sévèrement, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

Nous saluons la description consolidée d'une force de stabilisation internationale réalisable présentée dans le rapport du Secrétaire général et les efforts ultérieurs du Secrétaire général pour aborder cette question avec d'éventuels pays pilotes et des pays fournisseurs de contingents. Nous espérons que ces efforts porteront leurs fruits et qu'ils permettront, à brève échéance, d'avoir une force multinationale solide sur le terrain à Mogadiscio. En attendant, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont nous apprécions et louons les efforts sur le terrain et compte tenu du rôle annoncé des troupes éthiopiennes, nous faisons écho à l'appel du Secrétaire général en faveur du renforcement des capacités de l'AMISOM.

Ma délégation partage les vives préoccupations exprimées par les membres du Conseil concernant l'effet de la détérioration continue de la sécurité sur la situation humanitaire déjà tragique et sur la population civile. Les informations en provenance du terrain sur les civils qui se trouvent à la merci de toutes les parties impliquées dans le conflit, sont extrêmement inquiétantes. Toutes les parties au conflit doivent être tenues également responsables des violations du droit international humanitaire, notamment des garanties de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Face à une situation dans laquelle plus de 3 millions de Somaliens ont un besoin cruel d'assistance, l'accès à l'assistance humanitaire doit continuer de constituer une priorité pour la communauté internationale dans son ensemble.

Enfin, nous appuyons fermement et continuerons d'appuyer les efforts déployés jusqu'à présent par le Conseil de sécurité, les organisations régionales – en particulier l'OTAN, avec son opération actuelle, et l'Union africaine qui prendra le relais de l'OTAN en décembre – et divers pays à titre individuel pour s'attaquer au fléau que représente la piraterie au large des côtes somaliennes. Cependant, nous sommes conscients que la piraterie en Somalie n'est qu'un symptôme d'un malaise plus général et du besoin impérieux d'une approche globale. En Croatie, nous sommes prêts à travailler avec d'autres à la recherche de cette approche pour le bien du peuple somalien.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) *:* Nous remercions les représentants du Secrétariat, en tout premier lieu le Sous-Secrétaire général M. Menkerios, d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2008/709). Nous avons également écouté avec grand intérêt les déclarations du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et les représentants de l'Union africaine et de la Somalie. Nous les remercions de leurs constatations et de leurs réflexions.

Récemment, le Conseil de sécurité a accordé une attention particulière à la situation en Somalie. Une série de résolutions et de déclarations du Président ont été adoptées pour appuyer le règlement de la situation politique dans ce pays et pour lutter contre la piraterie. Aujourd'hui, nous avons adopté une nouvelle résolution très importante instaurant un mécanisme de sanctions ciblées contre les personnes qui font obstacle au processus de paix et qui continuent de fournir des armes à la Somalie en violation de l'embargo sur les armes. Nous espérons que cette résolution sera mise en œuvre efficacement et qu'elle contribuera à la stabilisation de la situation en Somalie et aux alentours.

À Moscou, nous avons accueilli avec satisfaction la signature de l'accord de Djibouti entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Nous invitons les parties à respecter strictement les accords conclus. Nous encourageons les représentants de l'opposition qui n'ont pas signé l'accord à le faire dans les plus brefs délais. Nous saluons également la signature par les parties somaliennes, le 26 octobre 2008 à Djibouti, d'un accord sur la cessation de l'affrontement armé qui prévoit l'instauration d'un régime de cessez-le-feu. Nous espérons que toutes les parties au conflit coopéreront de façon constructive en vue d'honorer pleinement les obligations qu'ils ont contractées, de promouvoir le processus de consolidation de la société et de rétablir l'autorité de l'État et une paix durable en Somalie.

Il ne fait aucun doute qu'il appartient avant tout aux Somaliens eux-mêmes de surmonter leur longue crise. Il faut renforcer l'efficacité du travail des pouvoirs publics pour résoudre les problèmes complexes qui se posent à la Somalie. La Fédération de Russie appuie les efforts du Gouvernement fédéral de transition visant à rétablir l'état de droit, à parvenir à la réconciliation nationale et à assurer la souveraineté de l'État et l'intégrité territoriale du pays.

Toutefois, les réalités actuelles sont telles que, malgré ces efforts et l'activité souvent désintéressée de la Mission de l'Union africaine en Somalie

(AMISOM), la situation demeure extrêmement complexe. Nous sommes particulièrement préoccupés par la détérioration constante de la sécurité en Somalie et par la menace persistante de voir le conflit s'étendre à toute la région. L'escalade des tensions risque évidemment de déstabiliser une situation très complexe dans la corne de l'Afrique. Nous constatons des cas de plus en plus fréquents de violations de l'embargo sur les armes en Somalie, ce qui entretient le conflit. Nous appelons tous les États à cesser toutes fournitures d'armes à la Somalie. Les pays voisins peuvent et doivent jouer un rôle constructif dans le règlement de la crise.

Nous sommes au regret de constater une augmentation du nombre d'attaques contre le personnel des organisations humanitaires et le personnel des Nations Unies travaillant en Somalie, ainsi qu'une augmentation du nombre de victimes parmi la population civile. Ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est le nombre croissant d'enfants qui ont été tués ou blessés par suite du recours à la force.

La Fédération de Russie est sérieusement préoccupée par la gravité de la situation humanitaire en Somalie. Cette année, le Gouvernement de la Fédération de Russie a versé 1 million de dollars à titre de contribution au fonds d'affectation spéciale du Programme alimentaire mondial, en vue d'assurer l'approvisionnement alimentaire de la population somalienne. Nous avons également fourni une assistance humanitaire.

La Fédération de Russie est particulièrement préoccupée par le nombre croissant d'actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes somaliennes. Dans leurs activités criminelles, les pirates utilisent des méthodes et des moyens de plus en plus raffinés et deviennent de plus en plus ambitieux. La flotte navale russe participe activement aux efforts internationaux de lutte contre la piraterie dans la région, conformément à la résolution 1816 (2008). Le navire de déminage russe Néoustrachimy patrouille actuellement dans les eaux territoriales somaliennes, en coopération avec les navires militaires d'autres Gouvernements qui coopèrent avec le Gouvernement fédéral de transition. La Fédération de Russie poursuivra ses efforts dans ce domaine.

Nous sommes convaincus que, pour mettre efficacement en œuvre les mesures de lutte contre la piraterie approuvées par le Conseil de sécurité, il faut une action concertée et bien coordonnée des États. Une attention accrue doit être prêtée aux questions relatives à la détention de personnes ayant participé à des actes de piraterie et à des vols à main armée en mer, en déterminant la juridiction compétente à leur égard.

Je ne peux que partager les vues exprimées ici aujourd'hui selon lesquelles le seul recours à la force, quel que soit son efficacité, ne résoudra pas le problème de la piraterie. Je partage l'avis que la reconstruction socioéconomique à long terme et la stabilisation politique de la Somalie sont les éléments clefs dont dépend le règlement efficace du problème de la piraterie. Il est évident que le recours à la force sera nécessaire et que la force devra être utilisée conformément aux décisions prises à ce sujet par le Conseil de sécurité.

Nous continuons d'appuyer les activités de l'AMISOM en Somalie. Le déploiement plein et entier de la Mission contribuera, sans aucun doute, à l'instauration de conditions favorables à la promotion efficace du processus de réconciliation nationale. En même temps, nous continuons de penser que la possibilité de déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie dépend directement de l'attachement des Somaliens eux-mêmes à la paix et d'une amélioration substantielle de la situation sécuritaire, ainsi que des progrès qu'ils feront en matière de réconciliation politique. À ce jour, malheureusement, ces conditions ne sont pas réunies en Somalie. Nous reconnaissons les efforts déployés sur place, et notamment ceux des Somaliens eux-mêmes, mais, je le répète, pour l'instant, les conditions ne sont pas réunies.

Nous pensons nous aussi que l'application pleine et entière de l'accord de Djibouti constituera un pas important dans l'établissement de telles conditions. Il est clair que le travail préparatoire nécessaire doit se poursuivre dans le cadre de l'ONU. Malheureusement, l'absence de progrès tangible en matière de sécurité fait planer des doutes sur la possibilité de succès d'une opération faisant appel à une force multinationale. Nous suivons avec attention le débat sur ce problème. Cependant, à notre sens, obtenir des progrès tangibles dans la mise en œuvre de l'accord de Djibouti pourrait constituer un facteur important susceptible d'encourager les éventuels pays fournisseurs de contingents et d'équipement à fournir ces ressources à une force multinationale.

Ainsi, aujourd'hui, le point clef demeure la nécessité de réaliser des progrès sur le plan politique. Nous estimons que toutes les parties somaliennes devraient déployer les efforts nécessaires à cette fin.

M^me^ DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Sous-Secrétaire général, M. Zenenga, le Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), la Représentante permanente de l'Union africaine et le Représentant permanent de la Somalie des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Les États-Unis réaffirment leur appui au dialogue établi en vertu du processus de Djibouti sous la conduite du Représentant spécial du Secrétaire général Ould Abdallah, et au processus défini par la Charte fédérale de transition. Nous invitons toutes les parties prenantes somaliennes, y compris les dirigeants du Gouvernement fédéral de transition, à s'engager de manière constructive dans ce processus, afin de faire prévaloir une paix, une stabilité et une gouvernance durables en Somalie.

Au paragraphe 103 du rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2008/709) du 17 novembre 2008, le Secrétaire général indique attacher

> « une grande importance à la cohérence de la stratégie adoptée par la communauté internationale pour faire face aux multiples menaces que la situation qui règne dans le pays fait peser sur la stabilité de la région ».

Nous ne pouvons qu'approuver. Le Conseil ne peut adopter une approche fragmentaire pour régler ces problèmes.

Le problème que posent les actes de piraterie perpétrés au large des côtes somaliennes en constitue le meilleur exemple. Même si nous sommes tentés de considérer la piraterie comme un problème distinct, elle est la conséquence directe de l'absence d'état de droit et des conditions économiques déplorables qui règnent sur place. De même, la situation politique, la situation sécuritaire et la situation humanitaire sont étroitement liées.

Nous sommes encouragés par la signature, le 26 octobre, d'un accord de cessation des hostilités armées et d'un accord visant à l'établissement d'un gouvernement d'unité nationale entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie. Cependant, ces progrès politiques sont menacés par la détérioration de la situation en matière de sécurité. La communauté internationale doit prendre des mesures immédiates pour stabiliser la situation, afin que le processus politique puisse se poursuivre.

Les États-Unis se félicitent du document de réflexion du Secrétariat en faveur d'une force internationale de stabilisation. Nous pensons que l'admirable performance de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), notamment le rôle clef qu'elle joue pour faciliter la poursuite de l'acheminement du matériel humanitaire vers la Somalie, prouvent que des forces de maintien de la paix peuvent jouer un rôle inestimable dans ce pays, même en l'absence d'une force multinationale. Il est donc crucial que la communauté internationale soit prête à appuyer l'AMISOM avec tous les outils à sa disposition, pour que les Somaliens continuent de recevoir des aliments.

Nous avons écouté avec attention la Représentante de l'Union africaine et nous pensons que nous devons examiner toutes les options qui s'offrent à nous, y compris le mécanisme d'une opération de maintien de la paix de l'ONU, si une force multinationale ne pouvait être mise en place. Forts de ce constat, nous pensons qu'il est prudent de procéder à une planification pour tout scénario.

Les États-Unis condamnent eux aussi les actes de piraterie dont nous avons été témoins ces derniers mois. Par ailleurs, nous appuyons fermement la reconduction de l'autorisation prévue dans la résolution 1816 (2008) pour combattre la piraterie, et nous travaillerons, à cette fin, avec d'autres membres du Conseil. Il ressort clairement des informations reçues cette semaine que la piraterie devient un problème croissant et que l'autorisation prévue par la résolution 1816 (2008) ne devrait pas expirer même un seul jour.

Enfin, nous voudrions appuyer l'initiative de l'Union européenne visant à combattre la piraterie, ainsi que la proposition de l'OTAN d'aider, entre temps, à escorter les cargaisons d'aliments fournis par la communauté internationale.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi exprimer ma reconnaissance à ceux qui ont présenté des exposés aujourd'hui, peut-être surtout au Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la

présence duquel nous nous félicitons. Nous le remercions de sa contribution.

Nous avons examiné le rapport du Secrétaire général (S/2008/709). Il nous présente une analyse exhaustive et réaliste de la situation véritablement sombre qui règne sur le terrain en Somalie. Cette situation semble même s'aggraver dans trois dimensions différentes.

Premièrement, en ce qui concerne la sécurité terrestre, l'accord de Djibouti avait suscité des espoirs, et le travail de mise en œuvre progressait. Mais l'espoir que la Somalie était finalement entrée dans une nouvelle phase après 17 ans de violences ne s'est pas concrétisé sur le terrain. En dépit de tous les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, pour assurer la médiation, le processus politique semble désormais fragile, processus auquel, il faut le dire, n'ont pas contribué les divisions apparues au sein du Gouvernement fédéral de transition. La recrudescence de la violence dont il a été récemment fait état, ainsi que les progrès territoriaux accomplis par le mouvement Al-Shabaab, indiquent une aggravation de la situation en matière de sécurité. La situation sur le terrain ne s'améliore donc guère, bien au contraire.

Deuxièmement, la sécurité en mer se détériore également de manière très sensible, comme des collègues l'ont dit. Les cas de piraterie au large des côtes somaliennes ont atteint de nouveaux sommets ces dernières semaines. Nous déplorons ces actes de piraterie, qui ne contribuent qu'à rendre plus difficile encore la stabilisation de la Somalie. Le Royaume-Uni joue le rôle qui lui revient dans le cadre des déploiements internationaux qui visent à redresser cette situation. Nous avons une frégate de la Royal Navy qui lutte à temps plein contre la piraterie, et deux autres frégates qui sont déployées dans la zone et sont prêtes à intervenir. Nous avons également proposé d'appuyer la proche mission de l'Union européenne en mettant à sa disposition un quartier général opérationnel et en proposant de prendre les rênes de l'opération.

La résolution 1816 (2008), dont la validité doit être renouvelée le mois prochain, autorise ces opérations. Il nous faut l'examiner avec attention pour veiller à ce que le mandat des opérations navales donne aux acteurs sur le terrain des moyens suffisants pour éliminer et dissuader les actes de piraterie. Régler le problème de la piraterie ne saurait attendre que la Somalie reprenne le chemin de la paix et de l'harmonie.

Troisièmement, comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, la situation humanitaire s'aggrave de nouveau. Plus de trois millions de Somaliens dépendent aujourd'hui de l'aide alimentaire. Assurer l'accès aux secours humanitaires demeure un défi majeur qu'il est urgent de relever. Nous serions heureux de recevoir, dans un avenir proche, les conseils du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) sur la manière de régler ce problème.

Alors, que devons-nous faire face à ces difficultés? Je conviens avec mon collègue, l'Ambassadeur Kumalo, que le problème de la Somalie ne pourra être réglé uniquement en réglant celui de la piraterie ou en s'attaquant au problème humanitaire sur le terrain. Mais il est vrai aussi, comme on l'a souvent dit dans cette salle et comme nous l'avons encore entendu aujourd'hui de plusieurs délégués, que nous ne pouvons pas nous limiter à régler ce problème par une solution militaire. Un cadre politique doit exister.

De notre point de vue, le Conseil devrait envoyer un message clair, à savoir que le meilleur moyen de régler le problème somalien passe par l'application pleine et entière de l'accord de Djibouti, ce qui habilite la communauté internationale à y contribuer.

Mais nous devons encore faire face à la Somalie que nous trouvons, à la Somalie qui existe, et non pas à la Somalie que nous voudrions voir, et cela doit orienter notre approche vers l'idée d'une force internationale qui serait déployée sur le terrain.

Le Secrétaire général a invité le Conseil de sécurité à envoyer une force pour prendre la responsabilité de la sécurité à Mogadiscio et pour permettre aux troupes éthiopiennes de se retirer. Le rapport du Secrétaire général est très clair sur les différentes options relatives à une telle force. Sa ferme recommandation – qui, nous le pensons, se fonde sur une analyse militaire solide – est qu'une force multinationale doit d'abord sécuriser la situation sur le terrain et créer les conditions qui permettraient ensuite le déploiement d'une opération de maintien de la paix de l'ONU. Franchement, il est difficile d'envisager une force de maintien de la paix des Nations Unies classique avec les capacités ou le mandat nécessaire pour faire face aux défis qui se posent en Somalie à l'heure actuelle. Ce Conseil ne doit pas autoriser une

force que nous ne jugeons pas à la hauteur de la tâche. Nous devons tirer les enseignements de ce qui s'est passé ailleurs lorsque l'on envoie une force sous-équipée dans une zone où le conflit persiste.

Nous encourageons donc le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour identifier les États qui seraient prêts à contribuer à la force multinationale le plus rapidement possible. Ce faisant, il aura besoin d'un appui politique de haut niveau de la part des membres du Conseil. Nous avons entendu de belles paroles autour de cette table aujourd'hui; espérons que les délégations prendront les mesures nécessaires pour transformer ces belles paroles en offres réelles de contributions militaires.

Nous aimerions également saluer le travail entrepris par le Département des opérations de maintien de la paix en prévision du moment où une opération de maintien de la paix sera possible, notamment pour être à même de conduire une mission d'évaluation technique dès que les conditions sur le terrain le permettront.

La Somalie est probablement le défi le plus difficile auquel le Conseil de sécurité sera confronté à l'avenir. Je sais que nous tous autour de cette table estimons qu'il faut agir et prendre nos responsabilités, mais nous devons tirer les enseignements de l'expérience – pas seulement en Somalie, mais également ailleurs, y compris par exemple au Darfour. Le rapport du Secrétaire général ne nous satisfera peut-être pas tous sous tous les aspects, mais il s'agit d'un effort lucide et responsable pour identifier les options très limitées qui s'offrent au Conseil. Nous pensons que nous devons poursuivre nos délibérations sur la base de ce rapport.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité du représentant du Costa Rica.

J'aimerais tout d'abord saluer la présence du Secrétaire général de l'Organisation maritime internationale et le remercier pour l'exposé qu'il nous a fait. J'aimerais également remercier M. Mènerions, M. Zenana, le représentant de la Somalie et l'observateur de l'Union africaine.

Comme tous les autres membres du Conseil, et en particulier l'Ambassadeur Salers, je pense que le Conseil doit prendre une décision importante. Nous sommes persuadés que nous recevrons les informations, et nous conduirons les analyses et le débat nécessaires pour décider de la nature de notre intervention en Somalie. Ceci est capital, c'est une question dont nous continuerons à débattre à l'avenir.

Nous nous félicitons de la signature de l'accord d'Addis-Abeba, ainsi que des progrès considérables accomplis dans les pourparlers entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie sur l'application de l'accord de Djibouti, notamment en ce qui concerne l'application des mandats du Comité mixte de sécurité et du Comité de haut niveau. Nous pensons qu'il importe que les groupes qui ne l'ont pas encore fait se rallient à cet accord, qui reste ouvert, et qu'ils puissent ainsi participer de façon constructive au processus de paix en Somalie.

Pour le Costa Rica, comme pour les autres délégations, la détérioration de la situation en matière de sécurité au cours de la période considérée est particulièrement préoccupante. Nous déplorons particulièrement que le personnel de l'ONU, y compris le personnel recruté localement, le personnel des organisations qui fournissent une aide humanitaire et d'autres membres du personnel international aient été les cibles directes d'assassinats, d'enlèvements et d'extorsions perpétrés par des groupes armés. Nous estimons que cette situation est inacceptable. Nous sommes également préoccupés par le fait que les efforts déployés par l'ONU dans le passé n'aient pas donné les résultats escomptés pour des raisons extérieures, telles que le non-paiement des salaires de la police, qui ont entravé la réalisation des objectifs que nous cherchons tous à atteindre.

Nous pensons que des progrès sont nécessaires en matière politique et de sécurité pour que l'assistance humanitaire à la Somalie soit fournie de manière efficace. Nous savons tous que si la situation en matière de sécurité ne s'améliore pas, de plus en plus de personnes auront besoin de moyens de subsistance et d'aide humanitaire. Pour le Costa Rica, il est essentiel que l'on protège et que l'on facilite la fourniture de cette aide. Ma délégation s'est réjouie de l'inclusion de termes en ce sens dans la résolution 1816 (2008), et nous espérons que cela sera également pris en compte pendant la planification d'une intervention future en Somalie.

À cet égard, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que l'un des objectifs

principaux en Somalie sera d'assurer la sécurité de l'aéroport et du port maritime de Mogadiscio, même si nous comprenons que cela ne sera que le début de la tâche consistant à assurer la sécurité et la fourniture de l'aide humanitaire.

En ce qui concerne la piraterie au large des côtes de la Somalie, ma délégation exprime sa préoccupation devant la multiplication du nombre d'enlèvements et de vols à main armée en mer. Nous prenons acte et nous nous félicitons des efforts des pays qui ont fourni des informations en application des dispositions de la résolution 1816 (2008) et pour veiller à ce qu'il y ait une action internationale coordonnée pour lutter contre les actes de piraterie.

Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général qu'il est vital de maintenir une cohérence dans les efforts internationaux en Somalie pour s'attaquer aux différents aspects de ce conflit. Par conséquent, l'établissement de liens entre la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'opération antipirates en cours, et l'intervention future devront permettre d'affronter avec efficacité les causes et les conséquences de l'illégalité en Somalie, ce qui représente à l'heure actuelle une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Enfin, ma délégation a étudié très attentivement les observations faites par le Secrétaire général. Comme je l'ai dit précédemment, nous avons besoin d'analyses et d'informations supplémentaires pour participer à la discussion sur la nature de cette intervention. Nous espérons que les pays et les organisations qui ont les capacités de fournir le personnel et les ressources nécessaires pour participer à ces efforts répondront à l'appel du Secrétaire général.

Je reprends à présent maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'invite les membres du Conseil à des consultations sur la question à 15 heures aujourd'hui.

La séance est levée à 13 heures.